Hydrocarbures-Loi

En ce qui concerne les redevances, je parlerai des bons points en premier. Je suis heureux qu'on instaure une procédure d'appel appropriée pour permettre aux gens d'en appeler contre les redevances qu'ils trouvent injustes. Certaines dispositions ne sont cependant pas aussi bien conçues. Le montant et la méthode de calcul des redevances seront établis par règlement. Le secrétaire parlementaire nous a fourni des explications sur les redevances quand il a présenté le projet de loi. De facon générale, le montant et la méthode de calcul sont relativement raisonnables puisque les redevances seront de 30 p. 100 des liquidités nettes. Je préférerais simplement que ce ne soit pas fait par règlement. Le projet de loi devrait contenir quelque chose qui permette de déterminer quel sera le montant maximum des redevances. C'est un facteur très important pour quelqu'un qui songe à investir dans l'exploration pétrolière ou gazière.

J'avais bien d'autres choses à dire, monsieur le Président, mais j'imagine qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Je mettrai donc mes notes de côté pour une autre fois. Je pense que le projet de loi représente une amélioration sensible par rapport à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il faudra cependant l'examiner très attentivement au comité. J'imagine que bon nombre d'amendements seront présentés pendant l'étude au comité. Je suis heureux d'appuyer un projet de loi qui sera à l'avantage des prospecteurs, des producteurs, des consommateurs et de l'ensemble des Canadiens

M. Althouse: Monsieur le Président, cela m'a bien intéressé d'entendre le député de Western Arctic (M. Nickerson) parler de la disposition sur la participation rétroactive de la Couronne et de la détermination du Canada à continuer de jouer un rôle dans l'exploitation et la propriété des gisements pétroliers. Il a dit que c'était une attitude de république bananière. Il a laissé entendre que seules des nations très arriérées employaient de telles méthodes. Les Britanniques ont utilisé un système de terres communes pendant toute leur histoire sauf pour quelques rares exceptions. A l'époque où les nouvelles classes capitalistes et les lords devenaient très puissants, il y a eu un mouvement de clôture des terres. Les classes dominantes ont pris les terres communes et les ont clôturées pendant un certain temps, ce qui a déplu à la plupart des gens.

• (1130)

D'après le député, est-ce à cette époque que la Grande-Bretagne s'est le plus développée? Voudrait-il que le gouvernement cesse de considérer les parcs et le Grand Nord comme une partie du patrimoine de tous les Canadiens? Pense-t-il que le pétrole tiré de ces terres ne devrait pas profiter au moins en partie aux Canadiens, conformément à la tradition britannique qui veut que certaines terres soient réservées à une utilisation commune? Veut-il que nous revenions à une espèce de clôture des terres?

M. Nickerson: Monsieur le Président, je ne pensais pas participer aujourd'hui à un débat sur la clôture des terres qui a eu lieu en Angleterre et dans d'autres pays d'Europe à compter du

XIVe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Il importe de noter que ce mouvement en Europe n'a pas coïncidé avec la croissance du capitalisme que mon ami n'approuve pas. Il a commencé beaucoup plus tôt et il était relié à l'expansion du commerce de la laine, si je me rappelle bien mon histoire d'Angleterre.

De toute façon, je ne vois pas le moindre rapport entre ce qui s'est passé au XV° siècle en Angleterre et ce que prévoit le projet de loi. La mesure précise très clairement que les terres pétrolières et gazières appartiennent aux Canadiens. Le plus que quelqu'un peut obtenir, c'est une licence de production. Il n'y aura même pas de baux. Qu'est-ce que les parcs nationaux ont à voir avec cette question? Il n'y a absolument aucun rapport entre le projet de loi et le parc national de Banff ou n'importe quel autre parc national. La mesure a trait à l'utilisation des terres pétrolières et gazières dans les régions qui ne font pas partie de parcs nationaux. Si le député a pris la peine de lire la Loi sur les parcs nationaux, il sait qu'il est impossible d'obtenir des droits pétroliers et gaziers dans un parc national. Je ne vois pas de quoi le député veut parler.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voulais m'assurer que le député nous expose très nettement les principes qu'il préconise à l'égard de nos parcs nationaux. D'après ses remarques, j'ai cru comprendre que nous ne devrions pas exiger qu'une certaine partie de ces terres demeure propriété canadienne.

Le député a parlé ensuite de la procédure utilisée pour les demandes spéciales et les appels d'offres dans le projet de loi. Il a signalé que les modalités seront divulguées avant que les travaux de forage ne débutent. Est-ce à dire que le grand public et les personnes intéressés connaîtront les modalités précises ou invoquera-t-on encore le prétendu secret des opérations commerciales? Les autres soumissionnaires apprendrontils pourquoi leur offre n'a pas été acceptée? Ces renseignements seront-ils disponibles?

M. Nickerson: C'est précisément notre objectif, monsieur le Président. Sous le gouvernement libéral, on faisait des cachotteries et on disait toutes sortes de choses. Personne ne savait à quoi s'en tenir. Certains bureaucrates choisissaient alors le meilleur marché. Le ministre s'en mêlait peut-être aussi. Ils décidaient quel soumissionnaire serait le partisan le plus utile aux prochaines élections. Telle était la façon d'agir du gouvernement libéral. La situation est plus claire aujourd'hui. Tout le monde connaît les conditions avant les appels d'offres. Ce sera un processus libre et ouvert. Voilà ce qu'il en est. Je suis très heureux que le député ait soulevé la question car cela me permet de souligner l'attitude très différente des conservateurs de ce côté-ci et des socialistes d'en face qui se dissimulent sous le couvert du secret.

M. Althouse: Monsieur le Président: le député de Western Arctic (M. Nickerson) confirmera-t-il que le gouvernement propose une façon de procéder sensiblement différente de celle que suit actuellement le ministère de l'Expansion industrielle régionale?